A.E.P.V.L.C. - 11, rue du Haut-Pavé - 91150 - ETAMPES - 06.95.68.56.74
aepvlc@wanadoo.fr - www.aepvlc.fr – facebook.com/aepvlc

Développement Professionnel Continu & FIF-PL : Inscription programme hiver 2020

Pour vous inscrire à une session de formation de 2 jours *(durée : 14h)* **à PARIS (que ce soit en DPC *ou* en FIF-PL), vous devez faire une *double* inscription :**

1°) par courrier postal *dès maintenant* (en envoyant la présente fiche d'inscription + 1 chèque de 420€ *à l'ordre de* l'AEPVLC + 1 feuille de soins),

2°) en ligne : - soit sur le site www.mondpc.fr pour une prise en charge par l'ANDPC
- soit sur le site www.fifpl.fr pour une prise en charge par le FIF-PL

(dans les 2 cas, dès réception de votre fiche par courrier, nous vous envoyons par mail les documents pour votre demande préalable).

Je soussigné(e)……..……..

***Orthophoniste,* Date de naissance (OBLIGATOIRE)**.....

Adresse professionnelle complète……..……

……..……

Numéro de téléphone (obligatoire) ……..

Numéro de Portable..……..……..

e-mail : ……..……

Numéro ADELI……

Cocher votre choix :

déclare vouloir m'inscrire dans le cadre du DPC / FIF-PL / Autofinancement *(rayez les mentions inutiles)* **:**

2 stages les **Lundi 05 Octobre et Mardi 06 Octobre 2020 de 9h à 17h30 :**

Module n°10 : **Le bégaiement chez l'enfant de 2 à 12 ans : bilan et prise en charge.**
Lundi 05 Octobre et Mardi 06 Octobre 2020 de **9h à 17h30**
Formateur : **Marie CHABERT**, Orthophoniste.
Action DPC référence n°: **18172000008** – Session **1** sur www.mondpc.fr

Choix du module 10 : ☐

Module n°11 : **Analyses et réflexions sur les études de cas langage oral/langage écrit : difficultés d'évaluation, élaboration des plans thérapeutiques, rééducation et accompagnement.**
Lundi 05 Octobre et Mardi 06 Octobre 2020 de **9h à 17h30**
Formateur : **Monique TOUZIN**, Orthophoniste.
Action DPC référence n°: **18172000009** – Session **1** sur www.mondpc.fr

Choix du module 11 : ☐

Cette fiche d'inscription vous permet de bloquer une place pour le stage de votre choix.

Les enveloppes DPC et FIF-PL pour l'année 2020 sont les mêmes que pour les années précédentes à savoir :

> pour **l'ANDPC** un forfait de **851,90 € par orthophoniste,** qui se décompose de la manière suivante :
431,90 € pour vous, au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 2 jours hors de votre cabinet et,
420€ pour l'organisme de formation que vous choisissez. Pour rappel, vous ne pouvez/devez vous inscrire qu'à **un seul module par an** sur le site **www.mondpc.fr**. (*il faut avoir créé un compte sur le site pour que nous puissions vous inscrire*).

> pour le **FIF-PL,** un remboursement **de 150 euros par jour de stage** (soit **300€** de remboursement sur les 420€ facturés par l'AEPVLC) avec **6 jours par an,** somme **limitée à 900 euros par an et par professionnel.**
Toutes nos formations sont agréées par le FIF-PL pour **2020**.

Merci d'envoyer 1 chèque de 420€ à l'ordre de l'AEPVLC pour valider votre présence lors du module de votre choix :
- Soit votre session est validée en **DPC**, alors nous vous rendrons votre chèque *de caution* à la fin de votre stage.
- Soit vous voulez que votre stage soit pris en charge par le **FIF-PL** *ou* si vous **l'autofinancez**, alors nous encaisserons votre chèque le lendemain de la fin du stage.
- Pour rappel, le coût d'une formation pour les **orthophonistes salariés** est de **480€** payable par chèque ou par virement.

Je m'engage à suivre l'intégralité du stage au FIAP Jean Monnet – 30 rue Cabanis – 75014 – Paris.

Fait à **Le** **Signature** ***faire précéder la signature de la mention «lu et approuvé».***